

CONTEXTE

Entre 2005 et 2007, le Groupe de travail parlementaire franco-belge (GTPFB), composé de six parlementaires français et de six parlementaires belges, a eu une double mission :

- ➔ préconiser un dispositif de gouvernance pour la métropole franco-belge de Lille qui a conduit en 2008 à la création du GECT de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai ;
- ➔ identifier les freins juridiques et administratifs à la coopération transfrontalière franco-belge et proposer des solutions pour les surmonter, pour les thématiques suivantes :
 1. **formation initiale, enseignement ;**
 2. **planification, urbanisme et aménagement du territoire ;**
 3. **santé et médico-social ;**
 4. **transports, déplacements et télécommunications ;**
 5. **emploi, formation professionnelle, fiscalité et développement des entreprises ;**
 6. **eau et environnement ;**
 7. **sécurité.**

La Préfecture de la Région Nord-Pas de Calais a lancé un processus d'actualisation des travaux du GTPFB, qui a été confié à la Mission Opérationnelle Transfrontalière.

Cette démarche vise à :

- ≡ examiner et actualiser les obstacles juridiques et administratifs à la coopération et les préconisations issues des travaux de 2005/2007, en s'appuyant sur une consultation écrite, des entretiens ciblés et quatre ateliers de travail avec des acteurs de terrain.
- ≡ sérier les choix de sujets à approfondir, au regard de l'évolution de la coopération franco-belge sur la frontière de la région Nord-Pas-de-Calais et des priorités des institutions partenaires.
- ≡ réfléchir sur la mise en œuvre opérationnelle des préconisations et des expérimentations proposées, en tenant compte des changements depuis 2007 et des évolutions à venir, notamment dans la perspective de la prochaine période de programmation et des réformes institutionnelles en France.
- ≡ déterminer le rôle de chaque instance de part et d'autre de la frontière dans la mise en œuvre de ces préconisations, ainsi que les mécanismes à mettre en place pour assurer la prise de décision efficace.

Questionnements clés de la démarche :

1. **Quels sont les nouveaux obstacles juridiques et administratifs à la coopération transfrontalière franco-belge en fonction des évolutions à partir de 2007 ?**
2. **Quelles sont les solutions pour remédier à ces obstacles ?**
3. **Quels sont les conditions de mise en œuvre des solutions et le rôle des acteurs pertinents ?**

DEROULEMENT DU PROCESSUS

Le processus qui a démarré en août 2013 se structure en deux phases.

Phase 1 : Actualiser l'analyse des obstacles juridiques et administratifs à la coopération transfrontalière franco-belge

(août 2013 – mars 2014)

L'objectif de cette étape est d'actualiser l'analyse des obstacles en fonction de l'évolution du cadre juridique et administratif depuis la publication du rapport du GTPFB en 2007 et en fonction des nouveaux projets et thématiques développés depuis 2007.

La MOT a réalisé une analyse des textes règlementaires, une consultation écrite auprès des services des Etats, des collectivités, des entités fédérées de Belgique, ainsi qu'une réunion de travail avec les GECT et des entretiens du Parc naturel transfrontalier du Hainaut et l'Observatoire franco-belge de la Santé (OFBS). A la fin de cette phase, suite à l'étude exploratoire, le Comité de pilotage vise à définir les thématiques prioritaires qui feront l'objet d'un atelier de travail en phase 2.

Phase 2 : Adapter et compléter les solutions aux obstacles et déterminer les conditions de mise en œuvre

(à partir de mars 2014)

Cette phase s'attache à un travail d'actualisation et de développement des solutions pour lever les obstacles à la coopération transfrontalière franco-belge dans les domaines prioritaires identifiés par le Comité de pilotage.

Une phase d'ateliers thématiques de travail associera ensuite les acteurs de part et d'autre de la frontière, afin de débattre et d'évaluer la faisabilité des préconisations opérationnelles pour résoudre les obstacles, en s'appuyant sur le contenu actualisé du rapport parlementaire.

La MOT vise à identifier la gradation des difficultés à résoudre, à développer les solutions à apporter aux obstacles à la coopération transfrontalière franco-belge et à proposer les modalités de mise en œuvre. A la fin de cette mission, la MOT présentera ses conclusions lors du deuxième comité de pilotage.

